

Tribunal a donné un titre executoire pour rembourser une dette

Par anna, le 12/08/2009 à 22:55

Bonjour,

voici ma situation : dossier de surendettement en 99 (salaire de 2700 Fcs), après avoir raté des échéances l'organisme contacte un huissier, qui au vu de mon salaire négocie des versement de 20 euros et ensuite en 2004(novembre) j'accepte les versements à 40 euros(augmentation horaire travail). Juillet 2006, mutation je me suis retrouvée avec un loyer de 650 euros, frais d'essence 300/mois.je dépose un nouveau dossier de surendettement ; capacite de rembourssement estimé à - de 177 euros. Je signale que j'ai un PEE. La personne qui s'occupe de mon dossier me dit qu'elle me fait passer au tribunal afin de débloquer mon PEE. Ayant déménagé et laisser par tél. ma nouvelle adresse à la BDF, je ne reçois pas le fameux courrier me permettant de me rétracter. Malheureusement mon compte bancaire a explosé / redéménagement pour me rapprocher de mon travail(je faisais 114km/jour), cautions préavis donc double caution (750 euros/mois), la banque me harcelait et, un titre executoire du tribunal qui autorisait à casser mon PEE. Vu la situation de mon compte, je n'ai pas honoré l'organisme, tout ceci en mai 2007 ; je ne vis plus avec la crainte d'une saisie de compte ; je gagne 1020 euros par mois(1 ado de 14 ans)à charge.mes parents sont décédés il y a plus de25 ans, pas de famille. Je ne dors plus, je pense à tout ça et me dit que si j'avais voulu être malhonnête, je n'aurai pas dû bouger car mon fichage devait finir en avril en 2007. Je crois qu'il ne me reste plus qu'à me tirer une balle... On ne mène pas la grande vie, on se prive de tous même mon ado en a asez de cette situation. J'ai eu pour 650 euros de réparations sur véhicule de 19 ans : pour éponger tout ça je ne vous dis pas. Avec ce titre executoire, je suis définitivement perdue. Merci d'avoir lu ce post

Par jeetendra, le 13/08/2009 à 08:13

CRESUS GIRONDE

Président : José MARTINEZ

TEL: 06 75 79 34 42

jm.cresusgironde@orange.fr

Permanences

Le lundi entre 9h00 et 17h00 CENTRE ADMINISTRATIF D'ANDERNOS 260 AV. DE LA REPUBLIQUE 33510 ANDERNOS LES BAINS

TEL :.06 75 79 34 42

Le mardi entre 14h00 et 18h00, avec ou sans rendez-vous. Traitement du consumérisme MAISON DES ASSOCIATIONS 51 Cours tartas 33120 ARCACHON

TEL: 06 82 07 02 14

Le vendredi entre 8h30 et 12h30 Traitement du surendettement des ménages MAISON DES ASSOCIATIONS 51 Cours tartas 33120 ARCACHON

TEL :.06 75 79 34 42

Le vendredi entre 9h00 et 16h30 Mairie du bourg 33140 VILLENEUVE D'ORNON

TEL: 06 75 79 34 42 ou 05 57 99 01 10

Le lundi sur rendez-vous IE GRAND LIBOURNAIS Mairie de abzac

TEL: 06 34 31 23 95

Tous les jours sur rendez-vous Mairie de chamadelle

TEL: 06 34 31 23 95

CRESUS BOURGOGNE
Maison de la Solidarité 1er étage N° 9
Centre Commercial Fontaine d'Ouche
21000 DIJON

TEL: 06.99.52.31.72

Cresus.bourgogne@tele2.fr

CRESUS BRETAGNE 5 Place Nicolas Appert 29200 BREST

TEL: 06.15.8.66.94 www.cresus-bretagne.fr

Antennes Régionales

CRESUS FRANCHE COMTE 16, rue Saint Exupery BUDGET ET CONSEIL 25200 MONTBELIARD

CRESUS ISERE 137 Rue Mayoussards Famille en Isère 38430 MOIRANS TEL: 04.76.06.58.00

Permanences

Le lundi entre 09H00 et 12H00 ainsi qu'entre 14H00 et 16H00 Le mardi entre 09H00 et 12H00 ainsi qu'entre 14H00 et 16H00 Le mercredi entre 09H00 et 12H00 ainsi qu'entre 14H00 et 16H00 Le jeudi entre 09H00 et 12H00 ainsi qu'entre 14H00 et 16H00 Le vendredi entre 09H00 et 12H00 ainsi qu'entre 14H00 et 16H00

CRESUS ILLE DE FRANCE 2 Rue des Mésanges 78990 ELANCOURT TEL: 06.33.09.50.47 cresus.idf@laposte.net

Antennes Régionales

CRESUS MOSELLE
Maison des Services Lobau
17 rue du Commandant Taillant
57370 PHALSBOURG

Président : Bernard CHAGOT

TEL: 03.87.24.94.11

cresus.moselle@wanadoo.fr

Permanences

Le lundi entre 14h00 et 15h00

Le mardi entre 14h00 et 15h00

Le mercredi entre 14h00 et 15h00

Le jeudi entre 14h00 et 15h00

Le vendredi entre 14h00 et 15h00

pour un rendez-vous, téléphoner tous les jours de 14 à 16 heures

CRESUS MULHOUSE

1 rue d'Alsace

68100 MULHOUSE

TEL: 03.69.77.77.19

CRESUS NORD PAS DE CALAIS

51 rue d'Inkermann

59100 ROUBAIX

TEL: 03.20.68.45.50 arianescresus@free.fr

CRESUS PARIS

15, rue des Abesses

75018 PARIS

TEL: 01.46.06.62.27

www.cresusparis.asso.fr

Permanences

Réception tous les jours

Uniquement sur Rendez-vous.

CRESUS PAYS DE LA LOIRE

3 rue Eugène Thomas

44000 NANTES

TEL: 02.40.72.40.05

cresus-pdl@wanadoo.fr

Permanences

06.74.76.24.40

CRESUS POITOU CHARENTE

21 avenue des Cordeliers

17000 LA ROCHELLE

TEL: 05.46.43.21.74

cresus.poitoucharentes@club-internet.fr

CRESUS VAR

736 Chemin de la Verlague

83400 HYERES

TEL: 04.94.38.41.06

francine.olland@wanadoo.fr

CRESUS VENDEE 2bis, route des sables 85190 AIZENAY

TEL: 06.42.63.65.15 aymey@orange.fr

Antennes Régionales

Permanences Le mardi entre 09h00 et 17h00

CRESUS VOSGES 87 Rue d'Alsace 88100 ST. DIE DES VOSGES

Antennes Régionales TEL: 03.29.55.48.38 cresusvosges@orange.fr

[fluo]UDAF de l'Hérault[/fluo] 160, rue des Frères-Lumière 34000 MONTPELLIER

Tél.: 04 99 13 23 45 Fax: 04 99 13 23 01

E-mail: udaf34@wanadoo.fr Site internet: www.udaf34.fr

http://udaf34.fr

Bonjour, ne baissez pas les bras, vous avez encore la possibilité d'obtenir un délai de grace de deux ans maximum (saisine du juge de l'exécution), contactez l'Association Cresus le plus proche de votre domicile pour un soutien juridique, une aide dans les démarches, très utile dans votre situation, également l'Udaf de Montpellier, courage à vous, bonne journée

Par anna, le 13/08/2009 à 18:46

merci d'avoir répondu à bientôt